

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 161-25 C

Objet : RS - Décision modificative n° 3 du budget principal et décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pascal Ginollin

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan

Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jacques Henriot

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 161-25 C

objet **RS - Décision modificative n° 3 du budget principal et décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances,
présente deux décisions modificatives :

- décision modificative n° 3 du budget principal,
- décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité.

Ces deux décisions modificatives (DM) sont sans impact financier et prospectif pour la collectivité. Il s'agit de transferts ou d'inscriptions équilibrés de crédits entre chapitres comptables.

Décision modificative n° 3 du budget principal

Celle-ci porte exclusivement sur la section d'investissement et sur les dépenses de la PPI.

Il s'agit d'une part de transférer des crédits budgétaires entre les 3 programmes relevant de la compétence mobilité afin d'engager rapidement avant le 31 décembre 2025 l'ensemble des opérations projetées en matière d'aménagement cyclables. Ces mouvements sont sans impact sur le montant total de la PPI et sans impact sur la prospective.

Il s'agit d'autre part de régulariser une opération pour compte de tiers et une opération subventionnée par des certificats d'économie d'énergie.

Section d'investissement – Dépenses : DM équilibrée à +49 250 €

Programme/Chapitre 204020 – Aménagements cyclables : +428 000 €

Il s'agit de financer notamment les dépenses suivantes :

- réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle entre le giratoire de la Favorite et le giratoire desservant le parc d'activité de la Revériaz à Chambéry,
- AVP piste cyclable du boulevard Henry Bordeaux hors opération présentée ci-dessus,
- études sur différents secteurs Bassens / Saint-Alban-Leyse / La Motte-Servolex et Barberaz,
- fin du marquage des pistes bleues.

Programme/Chapitre 204023 – Aménagements réseau TC : -100 000 €

Il s'agit d'optimiser l'emploi de l'enveloppe et transférer vers le programme chapitre 204020 pour les cycles.

Programme/Chapitre 204029 – Autres aménagements : -336 000 €

La désinscription des crédits porte sur l'opération de l'avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leyse et Bassens, dont la réalisation est décalée à 2026. Les crédits sont réemployés vers des opérations du programme 204020 dont le calendrier de réalisation est plus rapide.

Programme/Chapitre 204015 – Voiries d'intérêt communautaire : +8 000 €

Il s'agit d'une correction comptable entre le programme 204020 et le programme 204015 pour le financement d'une voirie d'équité pour la commune de Puygros. Le programme 204015 est le bon programme d'affectation.

Programme/Chapitre 204049 – GER bâtiments : +24 250 €

Il s'agit de comptabiliser les dépenses entourant le remplacement du système de géothermie du siège. L'opération est équilibrée en recettes par la perception de certificats d'économies d'énergie.

Chapitre 458186 – Opération pour compte de tiers – Place Caffé/Monge : +25 000 €

Il s'agit de comptabiliser une enveloppe complémentaire pour la part communale des travaux suite à l'accord donné par la commune de Chambéry. L'opération est équilibrée en dépenses et recettes.

Section d'investissement – Recettes : DM équilibrée à +49 250 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : +24 250 €

Il s'agit de comptabiliser sur la nature 1328 la perception de certificats d'économies d'énergie dans le cadre des travaux menés sur le système de géothermie du siège de Grand Chambéry.

Chapitre 458286 – Opération pour compte de tiers – Place Caffé/Monge : +25 000 €

Il s'agit de comptabiliser une enveloppe complémentaire pour la part communale des travaux suite à l'accord donné par la commune de Chambéry. L'opération est équilibrée en dépenses et recettes.

Décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité

Section de fonctionnement – Dépenses : DM équilibrée à 0 €

Cette DM porte exclusivement sur des transferts de crédits entre chapitres comptables sans dépense supplémentaire nouvelle. Il s'agit de prévoir les crédits au bon endroit conformément à la nomenclature M43.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 405 656 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : +405 656 €

Il s'agit de transférer les crédits initialement prévus en chapitre 011 au chapitre 65 afin de payer les dépenses engagées par la SPL Agence Ecomobilité au titre des services de Vélostation et de Vélobulle conformément au contrat approuvé par le Bureau le 1^{er} juillet 2025. Il n'y a aucune dépense supplémentaire, il s'agit simplement d'un transfert pour comptabiliser dans le bon chapitre comptable les dépenses contractualisées.

Section d'investissement – Dépenses : DM équilibrée à 0 €

Cette DM porte exclusivement sur des transferts de crédits entre chapitres comptables sans dépense supplémentaire nouvelle. Il s'agit de prévoir les crédits au bon endroit conformément à la nomenclature M43.

Chapitre 23 – Travaux en cours : -406 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : +406 000 €

Il s'agit de payer dans le bon chapitre comptable les dépenses relatives aux chargeurs de bus électriques, à l'acquisition d'équipements de comptage dans les bus, de matériel embarqué et au renouvellement continu du système d'aide à l'exploitation des bus.

Vu les crédits inscrits au budget primitif,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal,

Article 2 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a checkmark-like symbol.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

161-25 C

Objet de l'acte :	RS - Décision modificative n° 3 du budget principal et décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34171H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34171H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025